Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260904-2026_86-DE

MAIRIE
35420 LE FERRE
Tel : 02.99.95.10.33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2026-N°86

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Présents : 9 Votants : 9

L'an deux mil vingt-six, le 27 août à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 août 2026

Présents : Mr PAUTREL Louis - Mr COQUELIN Ronan - Mr RINFERT Georges - Mme PEAN Michelle - Mr BLIN David - Mme BATTAIS Laëtitia - Mr PAUTREL Sébastien - Mme PERRAGUIN Charlotte - Mr DELORY Adrien.

Absente : Mme DUPREZ Aurore

Excusée : Mme CHALOPIN Virginie - Mme QUINLAN Sophie - Mr BOSSARD Thierry - Mr DAUGUET Valentin - Mme LESENECHAL Floriane

Monsieur RINFERT Georges a été désigné secrétaire de séance.

OBJET :

Rapport expertise dégâts des eaux Salle du Conseil Municipal.

Mr le Maire rappelle les faits à l'Assemblée :

Le 6 février 2026, suite à de fortes précipitations, une infiltration d'eaux pluviales a endommagé le bas de mur de la Salle du Conseil Municipal au niveau des menuiseries. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assureur de la collectivité AXA ASSURANCES. L'expertise mandatée par AXA ASSURANCES a eu lieu le 07/07/2026, et l'expert a estimé les dommages en valeur neuve à 2 118.00€ avec une vétusté à déduire (25%). Le montant d'indemnisation par AXA ASSURANCES est donc de 1 588.50€.

Des entreprises ont été contactées pour les travaux de réparation du mur et le changement de menuiseries à l'identique :

- pour la dépose des 2 menuiseries existantes et la pose de 2 menuiseries de rénovation en alu, la SARL HOCHET a présenté un devis pour la somme de 1 161.61€ HT, soit 1 393.93€ TTC,

- pour la prestation de rebouchage, enduit, ratissage et peinture, la SARL SALIOT-ROSSIGNOL a établi un devis pour la somme de 1 765.00€ HT soit 2 118.00€ TTC.

Mr le Maire propose d'accepter les devis des entreprises pour lancer la réparation au plus vite.

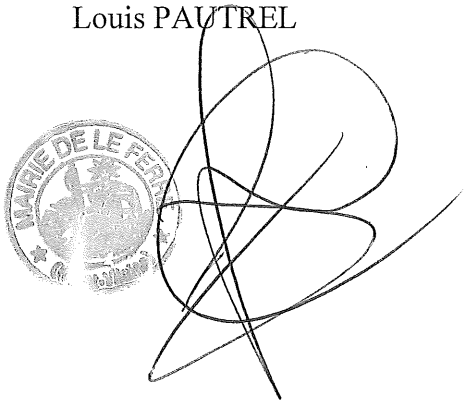
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de :

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260904-2026_86-DE

- VALIDER le devis de la SARL HOCHET pour la somme de 1 161.61€ HT, soit 1 393.93€ TTC,
- VALIDER le devis de la SARL SALIOT-ROSSIGNOL pour la somme de 1 765.00€ HT soit 2 118.00€ TTC
- AUTORISER Mr le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Le Ferré, le 03/09/2026
Pour extrait conforme au registre

Le Maire.
Louis PAUTREL



SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355